



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du
centre ville :
Subventions façades**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après avis favorable du Comité Technique de l'OPAH réuni le 14 novembre 1996,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la mise en place de l'OPAH du Centre Ville suivant délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 1992, il avait été institué le principe de subventions pour ravalement de façades. Cette formule a été reconduite par délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 1994.

Afin d'encourager ces réhabilitations, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 1995 a permis d'étendre ce principe de subventions à l'ensemble des immeubles d'habitation situés dans le périmètre de l'OPAH (y compris lorsqu'il n'y a pas rénovation de logements subventionnée par l'ANAH).

L'ensemble de ces délibérations précisait qu'un accord préalable de subvention devait intervenir avant tout démarrage de travaux, constituant ainsi un engagement servant de base au Service Comptabilité.

Or, plusieurs demandes de subventions ont été déposées après l'exécution des travaux. Les éventuels bénéficiaires ont en effet confondu cette exigence avec l'autorisation de travaux exemptés de permis de construire qui leur a été délivré parallèlement.

Etant donné la bonne foi des propriétaires, et la conformité des travaux par rapport au cahier des charges du fonds façades.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder les subventions pour ravalement de façade suivantes :

- Monsieur SAINT MARTIN André pour un montant de 3000 Francs
- Monsieur JOUBERT Joseph pour un montant de 8800 Francs
- SCI PHYMA pour un montant de 12 600 Francs
- SCI FERSAB pour un montant de 5558,62 Francs.

Les crédits sont ouverts au budget 1996, fonction 925 S/fonction 521 article 65 728.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)